À [Ville de signature], le [date]

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Entre les soussignés :

[Nom ou dénomination], demeurant ou ayant son siège à : [Adresse ou siège], ci-après « la Partie qui transmet »,

et [Nom ou dénomination], demeurant ou ayant son siège à : [Adresse ou siège], ci-après « le Destinataire ».

Les parties souhaitent échanger des informations dans le but suivant : [But de l'échange (ex. : étude d'un partenariat commercial)]

Article 1 - Informations confidentielles. Sont confidentielles, quel que soit leur support (oral, écrit ou électronique), les informations suivantes : [Informations couvertes (ex. : cahier des charges, fichiers clients, plans)]

Article 2 - Engagement du Destinataire. Le Destinataire s'engage à garder ces informations strictement confidentielles, à ne pas les divulguer à des tiers et à ne les utiliser que pour le but défini ci-dessus.

Article 3 - Personnes autorisées. Le Destinataire ne communique les informations qu'aux membres de son personnel et à ses conseils qui ont besoin d'en connaître, tenus à la même confidentialité.

Article 3 - Personnes autorisées. Le Destinataire ne communique les informations qu'aux personnes suivantes, tenues à la même confidentialité : [Personnes autorisées à les recevoir (facultatif)]

Article 4 - Exceptions. Ne sont pas confidentielles les informations déjà connues du public ou aisément accessibles, celles qui le deviennent sans faute du Destinataire, celles que le Destinataire détenait légitimement avant leur communication et celles dont la loi ou une autorité exige la communication, à charge pour le Destinataire d'en informer la Partie qui transmet lorsque c'est possible.

Sont également exclues : [Autres exceptions (facultatif)]

Article 5 - Durée. L'engagement de confidentialité court à compter de la signature et pendant la durée suivante : [Durée de l'engagement (ex. : trois ans à compter de la signature)]

Article 6 - Fin de l'échange. À la fin de l'échange, le Destinataire cesse d'utiliser les informations confidentielles.

Article 7 - Portée. Le présent accord ne lie que le Destinataire.

Article 8 - Droit applicable. Le présent accord est soumis au droit français. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend avant toute action en justice.

Fait en deux exemplaires originaux, un pour chaque partie.

[Nom ou dénomination] et [Nom ou dénomination]

Modèle gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/accord-de-confidentialite/